



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°21/016
Grand Port Maritime du Havre**

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de sélection préalable pour l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située chemin des Torpilleurs sur la commune de Tancarville, dont la référence Haropa Solutions est le n° AAP 2004-4895-01 et en vue de l'implantation d'une activité de type industrialo-portuaire.

A l'issue de la procédure de sélection préalable, la société Chantier Naval des Torpilleurs (8 chemin des Torpilleurs - 76430 Tancarville) a présenté le seul projet d'implantation, conformément aux conditions énoncées dans le dossier de consultation.

Le Directoire du GPMH et la société Chantier Naval des Torpilleurs ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire (COT) n° 21-056 portant sur la dépendance susvisée le 10/03/2021.

Description de la dépendance : surface de terrain de 1 999 m² environ et surface de plan d'eau de 1 702 m² environ mises à disposition en vue de l'exploitation de deux estacades de mise à l'eau et de pontons d'attente ainsi que pour la réalisation de travaux d'entretien ou de réparation navals.

Durée de la convention : dix (10) ans à compter du 1^{er} mars 2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 21-056 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette COT est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.